

Tulle, le 18 septembre 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 septembre 2018

Secrétariat Général
LS/KP/SC

L'an deux mil dix-huit et le dix-huit septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, Mme Dominique GRADOR, M. Jean-Louis SOULIER, Mme Christèle COURSAT, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Yves JUIN, M. Yannik SEGUIN, Mme Jeanne WACHTEL, M. Fabrice MARTHON, Maires - Adjoint, M. Pierre LAURICHESSE, Mme Christiane MAGRY, M. Michel BREUILH, Mme Josiane BRASSAC-DIJOUX, Mme Christine COMBE, M. Guy DELMAS, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Sandrine TAILLEFER, M. Pascal CAVITTE, M. Hervé PLUCHON, Mme Aysé TARI, M. Jérémy NOVAIS, Mme Emilie BOUCHETEIL M Stéphane BERTHOMIER, Mme Muriel GILET-BOUYSSON, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Nathalie THYSSIER, M. Thomas MADELMONT, soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Alain LAGARDE, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel CAILLARD M. Jean-Michel CLAUD à partir de 20h15, Mme Laure VIREFLEAU à partir de 21h00

Etait absente : Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

- Approbation du compte- rendu du Conseil municipal du 3 juillet 2018

APPROUVE à l'unanimité

En 2017, la collectivité s'est engagée dans un cycle de formations porteuses de valeurs éducatives pour les personnels de tous les sites scolaires.

L'objectif est de favoriser une démarche partagée dont la finalité est que le temps du repas soit un moment de plaisir et d'échanges entre enfants et agents municipaux.

Dès lors, une formation spécifique a été organisée à l'attention des agents du service scolaire en charge de la pause méridienne, notamment sur le temps du repas pour appréhender celui-ci comme un temps éducatif et social.

L'association VOILCO Aster, centre labellisé CES -Citoyenneté Environnement et Développement Durable- forte de ses 50 ans d'expérience dans le domaine de l'animation auprès des enfants et des adolescents a été sollicitée pour mettre en œuvre une « formation-action » dont la particularité est de donner en plus de la théorie, un sens concret à l'apprentissage. Le Directeur de l'association assure l'animation de cette formation.

Cette première expérience a débuté avec les agents d'entretien, les animateurs et les référents de site des écoles primaires Clément Chausson et Joliot-Curie soit 10 agents de février à septembre 2017. En avril 2018 ce sont les écoles Turgot et la Croix de Bar qui ont bénéficié de cette même formation-action.

La formation se déroule en situation réelle, sur le terrain donc en présence des enfants. Elle est évolutive en fonction des besoins et des questionnements des agents.

De plus, la formation est valorisée grâce à un travail en transversalité avec la cuisine centrale, également partie prenante dans cette expérience. En effet, durant plusieurs mois, des interventions ponctuelles ont été menées au sein des offices.

Celles-ci concernaient la réglementation en vigueur qui impose aux établissements une obligation de résultat en matière d'innocuité et d'absence d'altération des aliments préparés (la remise en température appropriée aux différents plats servis, le respect des règles d'hygiène qui incombent au personnel, les règles et les procédures à appliquer pour éviter les risques d'intoxications alimentaires...).

Ce travail de formation a permis d'engager un travail de rédaction de procédures communes à l'ensemble des sites scolaires.

Rapporteur : Madame Sandrine TAILLEFER

2-Approbation de la Charte sur les perturbateurs endocriniens

Maladies cardio-vasculaires, cancers, obésité et diabète, asthme et allergies, troubles du comportement et de la reproduction... nous sommes face à une véritable épidémie de maladies chroniques. Mais, il n'y a pas de fatalité car l'environnement dans lequel on vit est en grande partie responsable, et notamment l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Ceux-ci représentent en effet une cause majeure de dégradation de notre santé sur laquelle il est possible d'agir rapidement et efficacement. Il y a urgence, car les perturbateurs endocriniens impactent aussi la santé des générations futures.

75% des Français sont favorables à une interdiction générale par la loi des perturbateurs endocriniens. C'est ce que le RES « Réseau Environnement Santé » demande.

Mais sans attendre cela, chacun peut agir dès maintenant.

- La Ville : en choisissant des produits d'entretien sans perturbateurs endocriniens, en éliminant les pesticides pour la gestion des espaces verts, en développant la restauration collective en agriculture biologiques.
- Les professionnels de santé : en choisissant des dispositifs médicaux sans perturbateurs endocriniens.
- Les associations : en diffusant l'information et en agissant auprès de la grande distribution et des industriels.
- Les citoyens : en faisant des choix de consommation éclairés

Sensibilisée à ce sujet important, la majorité municipale souhaite que la Ville de Tulle participe activement à limiter l'usage des perturbateurs endocriniens.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la charte d'engagement et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

APPROUVE à l'unanimité

Départ de Monsieur Jean Michel CLAUX à 20h15

- PÔLE RESSOURCES

FINANCES -

Rapporteur : Monsieur Pierre LAURICHESSE

3-Décisions Modificatives

-N°2 – Budget Ville

APPROUVE par 27 voix pour et 5 abstentions

- n°2 - Budget Parkings

APPROUVE par 27 voix pour et 5 abstentions

- n°2 – Budget restauration

APPROUVE par 27 voix pour et 5 abstentions

4- Budget Parkings Couverts – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Dans l'objectif d'une gestion de trésorerie optimisée consistant en la diminution des disponibilités déposées au Trésor et afin d'honorer toutes les dépenses sans contrainte de trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € à compter du 22 octobre 2018.